

Questions orales

M. Lalonde: La Colombie-Britannique. Je serais également heureux de voir ceux de l'Alberta, par conséquent si mon honorable ami a des exemplaires supplémentaires de tous ces documents, nous nous ferons certainement un grand plaisir de les examiner.

Quant aux promesses véritables du gouvernement canadien, le cabinet a décidé de collaborer à la mise en œuvre du projet. Nous avons insisté pour imposer des règles très strictes pour éviter que le gouvernement national subventionne l'exportation de ressources naturelles. Nous n'avons pas voulu en démordre et nous constatons avec plaisir qu'apparemment, le marché a été conclu sans que le gouvernement fédéral n'ait à subventionner l'exportation de ressources naturelles, ce que nous refusions de faire.

M. Waddell: Madame le Président, j'aimerais que le ministre se renseigne un peu plus et se penche de plus près sur cette affaire, car il se peut que ce soit là un autre exemple de braderie, comme celui du traité Columbia. Le gouvernement fédéral y a contribué jusqu'ici quelque 450 millions de dollars, et peut-être jusqu'à 1 milliard de dollars, si l'on inclut l'argent des contribuables de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement a-t-il pour politique de subventionner l'exportation des ressources non renouvelables? Par ailleurs, le ministre pourrait-il déposer les documents dont dispose le gouvernement fédéral sur cette affaire, c'est-à-dire les études écologiques et financières concernant ce marché qui risque de se révéler fort désastreux?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je vais essayer de répondre à la question. Hier, le sénateur Olson, le ministre chargé de la question, a rendu public, à Vancouver, un document dans lequel il révélait les modalités exactes de l'entente en ce qui concerne le gouvernement fédéral.

La première partie porte sur les quelque 207 millions de dollars que le CN investira dans cette affaire et bien entendu, il compte rentrer dans ses frais et en faire un projet rentable.

La deuxième partie porte sur une garantie fédérale de \$3 par tonne de charbon expédiée par le port de Prince-Rupert jusqu'en 1989, et ce montant est indexé sur le coût de la vie à partir de mai 1980 jusqu'en 1989. Puis, après 1989, l'entreprise devient entièrement commerciale, et si une aide financière est encore nécessaire pour garantir \$3 la tonne de 1983-1984 jusqu'en 1989, alors les fonds avancés devront être entièrement remboursés par la suite.

La troisième partie porte sur la somme d'environ 10 millions de dollars qui seront consacrés aux voies d'accès et aux services sur place et extérieurs; la formule employée reprend celle dont on s'est servi pour l'entente relative au transport du grain. Le député se rappellera qu'à l'époque, il avait été prévu qu'on exporterait du charbon à Prince-Rupert. L'affaire avait été négociée alors, mais sans formule de recouvrement des fonds. Tels sont les faits.

[Français]

L'ENVIRONNEMENT**LE PRÉSUMÉ REJET DE GROS CACOUNA COMME EMPLACEMENT DU FUTUR TERMINUS DE LIQUÉFACTION DU GAZ NATUREL**

M. Rosaire Gendron (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Environnement, et comme vous permettez rarement des questions supplémentaires, il me serait très agréable que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources puisse aussi faire ses remarques. La Presse canadienne prête au ministre de l'Environnement, dans ce qui a été publié la nuit dernière, les propos suivants:

Le ministre fédéral de l'Environnement, John Roberts, a annoncé hier le rejet de la région du détroit de Canso comme site d'installation possible d'un terminus de liquéfaction de gaz naturel.

Monsieur Roberts a expliqué que la décision de rejeter cette location avait été prise par l'industrie privée, et non par le gouvernement fédéral.

L'endroit probable pour la construction du terminal est Gros Cacouna au Québec.

Est-ce que le ministre peut confirmer ou infirmer cette nouvelle publiée par la presse canadienne et dire s'il parlait au nom du gouvernement canadien lorsqu'il a fait cette affirmation?

[Traduction]

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Je peux facilement expliquer la déclaration que j'ai faite. Il s'agit d'une simple erreur de ma part. J'ai confondu le Nouveau-Brunswick avec la Nouvelle-Écosse. La chose peut sembler inexplicable à la population de ces deux provinces. De fait, je ne puis guère me l'expliquer moi-même.

Toujours est-il que ma déclaration était tout à fait exacte, sauf que j'aurais dû dire Nouveau-Brunswick au lieu de Nouvelle-Écosse, et vice-versa. La situation n'a pas changé. L'emplacement de Gros Cacouna et celui situé en Nouvelle-Écosse font actuellement l'objet d'un examen écologique de la part de la province concernée, avec la participation et la collaboration du gouvernement fédéral.

* * *

L'ÉNERGIE**L'EMPLACEMENT DU TERMINUS DE LIQUÉFACTION DU GAZ NATUREL**

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur le même sujet, c'est-à-dire que je voudrais savoir si on décidera de placer le terminus de gaz naturel liquide à Gros Cacouna ou dans le détroit de Canso en Nouvelle-Écosse. J'aimerais dire tout d'abord que je suis surpris que les premiers rangs de la tribune de la presse n'aient pas entamé en chœur la fameuse chanson «Comment puis-je te croire quand tu dis que tu regrettes et que je sais que tu as toujours menti».